

17 octobre 2019

Objet : Demande d'enquête publique indépendante sur la SÉMER et son conseil d'administration.

M. François Legault  
Premier Ministre du Québec

Je m'adresse à vous en tant que maire de la municipalité de Saint-Paul-de-la-Croix siégeant au conseil de la MRC de Rivière-du-Loup. Nous vivons une situation très problématique au niveau de la transparence et du respect des lois que dicte le Code Municipal du Québec. Il s'agit du projet d'usine de biométhanisation géré par la SÉMER pour laquelle la MRC de Rivière-du-Loup est actionnaire à 40% et la Ville de Rivière-du-Loup 40% aussi.

Le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec ont contribué financièrement à la construction de cette usine en y injectant près de 30 millions de dollars de fonds publics. Vous trouverez, en annexe à cette lettre, des demandes d'informations que j'ai faites au préfet de la MRC de Rivière-du-Loup afin que le conseil de la MRC obtienne les états financiers de la SÉMER ainsi que la documentation concernant ce projet. Vous y trouverez aussi beaucoup d'information concernant mes interrogations et mes justifications.

Toutes les demandes sont restées lettres mortes. Bien que la population, les médias et les élus siégeant au conseil de la MRC aient demandé, depuis des années, que ces documents soient rendus publics, tous ont essuyé un refus catégorique.

La SÉMER perd actuellement d'importantes sommes d'argent mensuellement. Le déficit accumulé se chiffre déjà à plusieurs millions de dollars. Ce déficit est principalement causé par un apport de matière insuffisant à l'usine de biométhanisation. Cette usine a été construite pour

traiter plus de 10 fois le volume de déchets produits par les habitants de notre MRC.

Une demande de subvention supplémentaire a été présentée à votre gouvernement par la SÉMER. Elle vous demande d'y injecter à nouveau de l'argent public afin de se doter d'un module de compression de gaz naturel. Cette demande découle du fait que présentement l'usine est équipée pour produire du Gas Naturel Liquéfié (GNL). Il n'a jamais été possible de produire une seule goutte de GNL jusqu'à présent après plusieurs années d'essai.

Les élus siégeant au conseil de la MRC ont tous avoué publiquement ne détenir aucune information de l'entreprise. Celle-ci refuse de communiquer toute information. La seule chose que nous savons est que la facture du déficit d'opération annuel et du déficit accumulé sera renvoyée aux contribuables tôt ou tard. Trop d'argent public a déjà été injecté dans ce projet pour que les administrateurs du conseil d'administration en fassent fi et gèrent comme s'ils étaient des propriétaires privés.

Notre député, Monsieur Denis Tardif de votre gouvernement, s'est aussi manifesté publiquement sur le fait que la SÉMER doit rendre publics ses états financiers mais surtout, que le conseil d'administration composé entre autre de 4 élus, se doit absolument d'être plus transparent.

Afin de faire toute la lumière sur le dossier de la SÉMER, je vous demande, Monsieur le Premier Ministre, de déclencher une enquête publique indépendante sur la SÉMER et son conseil d'administration. Trop d'informations sont volontairement cachées aux élus et aux contribuables. Le conseil d'administration de la SÉMER est majoritairement constitué d'élus siégeant au conseil de la MRC. Une poignée d'élus tient le sort de cette usine entre leurs mains en faisant toutefois porter le chapeau à tout le conseil de la MRC. La SÉMER a vu le jour grâce aux fonds publics qui y ont été injectés. La moindre des choses serait de faire preuve de transparence et de respect envers les contributeurs.

Par le fait même, je vous informe aussi de certains problèmes de transparence et de circulation de l'information à la MRC de Rivière-du-Loup. Les documents requis à la prise de décisions lors de séances publiques n'étant pas disponibles dans les temps requis par la loi, les votes d'élus en

conseils publics sont absents, le schéma d'aménagement expiré depuis de nombreuses années à nouveau refusé par votre gouvernement sans que cette information ne soit transmise aux élus, l'absence de communication de la MRC envers les membres du conseil concernant les actionnariats que la MRC possède et bien d'autres lacunes administratives trop nombreuses à énumérer ici sont dénoncées de ma part. Comment puis-je faire mon travail d' élu si on me cache volontairement des informations? La loi est pourtant claire.

À l'heure actuelle, quand je pose des questions au préfet de la MRC de Rivière-du-Loup en tant qu' élu, par le biais des médias puisque je n'obtiens aucune réponse autrement, je reçois une valse d'insulte, de tentative de dénigrement dans le seul but de me faire perdre ma crédibilité de façon méchante et douteuse publiquement. Nous sommes en 2019 et ces agissements entachent toute la classe politique. La majorité des élus ont publiquement affirmés manquer cruellement d'informations dans plusieurs dossiers et mentionnent l'absence de discussions sur des dossiers névralgiques traités par la MRC. Cependant, personne ne s'affirme publiquement et à voir le traitement public qui est réservé à quiconque ose poser une question, je peux les comprendre.

Je suis très conscient des impacts de ma demande et ne doutez pas un instant du sérieux de ma demande. Je suis très inquiet face à cette situation et seule une enquête publique indépendante pourra faire toute la lumière sur notre actionariat dans la SÉMER, du jour un de la conception de cette entreprise à ce jour.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma demande et je vous prie d'accepter mes salutations les plus distinguées.



Simon Périard

Maire de la municipalité de Saint-Paul-de-la-Croix